

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897 CH / FR	Date de la première version publiée: 05.05.2021

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Code du produit : 459897

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : EMXN-77XS-R107-68TM

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Bâtiment et travaux de construction  
Utilisation professionnelle et par les consommateurs de revêtements  
Revêtements et peintures, solvants, diluants

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Dold AG  
Hertistrasse 4  
8304 Wallisellen  
Suisse

Téléphone Société : 044 877 48 48

Téléfax Société : 044 877 48 62

Personne responsable/émettrice : 044 877 48 48  
info@dold.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 / 44 / 251 51 51, oder 145 Tox-Zentrum Zürich +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897 CH / FR	Date de la première version publiée: 05.05.2021

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention:**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P391 Recueillir le produit répandu.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre  $\leq 700$ )

Bisphénol-F-épichlorhydrine-résines époxydiques  
oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]  
les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée  
anhydride maléique

### Étiquetage supplémentaire

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

**EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2**

Version 1.0      Date de révision: 05.05.2021      Numéro de la FDS: MAT000459897  
CH / FR      Date de dernière parution: -      Date de la première version publiée: 05.05.2021

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Peintures

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
produit réactionnel: bisphénol a résine épichlorhydrine; M<700	25068-38-6 500-033-5 603-074-00-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 %	>= 30 - < 50
Bisphénol F - résine époxyde, M<700	9003-36-5 500-006-8 01-2119454392-40	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14	68609-97-2 271-846-8 603-103-00-4	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 10
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5 01-2119489379-17	Carc. 2; H351	>= 1 - < 10
les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée	85711-46-2 288-306-2 01-2119976378-19	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	>= 0,1 - < 1
anhydride maléique	108-31-6 203-571-6 607-096-00-9 01-2119472428-31	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 0,001 - < 0,1

**EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2**

Version 1.0      Date de révision: 05.05.2021      Numéro de la FDS: MAT000459897 CH / FR      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.05.2021

		Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317 STOT RE 1; H372 (inhalation, Sys- tème respiratoire) EUH071	
		Limite de concen- tration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 %	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
dioxyde de silicium	7631-86-9 231-545-4 01-2119379499-16 (covered by CAS 7631-86-9)		>= 1 - < 10

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897	Date de la première version publiée:
		CH / FR	05.05.2021

---

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

---

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version 1.0      Date de révision: 05.05.2021      Numéro de la FDS: MAT000459897 CH / FR      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 05.05.2021

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
alcool benzylique	100-51-6	VME	5 ppm 22 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA

**EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2**

Version 1.0      Date de révision: 05.05.2021      Numéro de la FDS: MAT000459897 CH / FR      Date de dernière parution: -      Date de la première version publiée: 05.05.2021

	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Dioxyde de silicium	7631-86-9	VME (poussières alvéolaires)	0,15 mg/m3 (Silice)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 1, National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m3	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Agents cancérogènes ou mutagènes			
dioxyde de titane	13463-67-7	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
anhydride maléique	108-31-6	VME	0,1 ppm 0,4 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	0,1 ppm 0,4 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
sulfate de baryum	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	13000 mg/kg p.c./jour
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	110 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27 mg/m3

**EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2**

Version 1.0      Date de révision: 05.05.2021      Numéro de la FDS: MAT000459897  
CH / FR      Date de dernière parution: -      Date de la première version publiée: 05.05.2021

	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	27 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
Dioxyde de silicium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m <sup>3</sup>
dioxyde de titane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	700 mg/kg p.c./jour
les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,33 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,67 mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
sulfate de baryum	Sol	207,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,115 mg/l
	Sédiment d'eau douce	600,4 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	62,2 mg/l
alcool benzylique	Sol	0,456 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Eau douce	1 mg/l
	Sédiment marin	0,527 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l
dioxyde de titane	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,3 mg/l
	Sol	100 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0184 mg/l
	Eau douce	0,184 mg/l
	Sédiment marin	100 mg/kg poids sec (p.s.)

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version 1.0      Date de révision: 05.05.2021      Numéro de la FDS: MAT000459897      Date de dernière parution: -  
CH / FR      Date de la première version publiée: 05.05.2021

	Sédiment d'eau douce	1000 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,193 mg/l
les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.  
Appareil de protection respiratoire isolant à tuyau à air comprimé (EN 137)  
En cas de formation d'aérosols ou de brouillards, utiliser un masque de protection respiratoire homologué (EN 141).

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide  
Couleur : conformément à la désignation du produit  
Odeur : caractéristique  
Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : -15,4 °C  
(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))

Point/intervalle d'ébullition : 205 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))  
(1.013,25 hPa)

Point d'éclair : 100,4 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))

Température d'inflammation : 436 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897	Date de la première version publiée:
		CH / FR	05.05.2021

---

### Température de décomposition

Température de décomposition : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

pH : Donnée non disponible

### Viscosité

Viscosité, dynamique : 800 - 1.000 mPa.s (23 °C)

### Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,64 - 3,78 (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

Pression de vapeur : 13,3 hPa (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))  
(1.732 °C)

Densité relative : 3,82 (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

Densité de vapeur relative : 3,72 (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))  
(Air = 1.0)

### 9.2 Autres informations

COV (composés organiques volatils) : (La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV))  
5,67 %

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897 CH / FR	Date de la première version publiée: 05.05.2021

---

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

##### Composants:

##### **alcool benzylique:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4.178 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 2000 milligramme par kilogramme

##### **anhydride maléique:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

##### Composants:

##### **Bisphénol-F-épichlorhydrine-résines époxydiques:**

Résultat : irritant

##### **les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée:**

Résultat : irritant

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897 CH / FR	Date de la première version publiée: 05.05.2021

---

### **anhydride maléique:**

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### **Composants:**

### **Bisphénol-F-épichlorhydrine-résines époxydiques:**

Résultat : Irritation des yeux

### **alcool benzylique:**

Résultat : Irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

#### **Composants:**

### **Bisphénol-F-épichlorhydrine-résines époxydiques:**

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### **les acides gras, C14-18 et C16-18-insaturés, maléatée:**

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### **anhydride maléique:**

Résultat : Sensibilisation probable des voies respiratoires chez l'homme sur la base d'études sur des animaux

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Composants:**

### **anhydride maléique:**

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897 CH / FR	Date de la première version publiée: 05.05.2021

---

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre  $\leq 700$ ):**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 : 1,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 : 2,1 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CL50 : > 11 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,3 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

#### Bisphénol-F-épichlorhydrine-résines époxydiques:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### anhydride maléique:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 75 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897	Date de la première version publiée:
		CH / FR	05.05.2021

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

**produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre  $\leq 700$ ):**

Biodégradabilité : Cinétique:  
28 d: 5 %  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

#### **anhydride maléique:**

Biodégradabilité : Résultat: Biodégradable  
Biodégradation: 90 %  
Durée d'exposition: 25 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301B

Stabilité dans l'eau : Remarques: S'hydrolyse facilement.

Photodégradation :

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

**produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre  $\leq 700$ ):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,64 - 3,78

#### **alcool benzylique:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,1

#### **anhydride maléique:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,61 (20 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

#### **anhydride maléique:**

Mobilité : Milieu: Eau  
Contenu: 100 %

: Milieu: Sol  
Contenu: 0 %

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897 CH / FR	Date de la première version publiée: 05.05.2021

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 42, log Koc: 1,63

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082  
ADR : UN 3082

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897 CH / FR	Date de la première version publiée: 05.05.2021

**RID** : UN 3082  
**IMDG** : UN 3082  
**IATA** : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, Bisphénol-F-épichlorhydrine-résines époxydiques)

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, Bisphénol-F-épichlorhydrine-résines époxydiques)

**RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, Bisphénol-F-épichlorhydrine-résines époxydiques)

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(reaction product: bisphenol-A-, Bisphenol-F-epichlorhydrin-epoxy resin)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(reaction product: bisphenol-A-, Bisphenol-F-epichlorhydrin-epoxy resin)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 9  
**ADR** : 9  
**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897	Date de la première version publiée:
		CH / FR	05.05.2021

---

Code de restriction en tunnels : (-)

### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897	Date de la première version publiée:
		CH / FR	05.05.2021

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 5,67 %

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H334	:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	:	Corrosif pour les voies respiratoires.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	:	Cancérogénicité
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Resp. Sens.	:	Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

## EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897	Date de la première version publiée:
		CH / FR	05.05.2021

2004/37/EC	:	Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2004/37/EC / TWA	:	moyenne pondérée dans le temps
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Classification du mélange:**

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul

## **EP FLOORLINE 310 KOMP. A BASIS B2**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	05.05.2021	MAT000459897	Date de la première version publiée:
		CH / FR	05.05.2021

---

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR